



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 19 DECEMBRE 2018

EXTRAIT DE DELIBERATION N°2018-143 / 7-2-6

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 13 décembre 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire. Les conseillers présents au nombre de 27 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : C. BADREDDINE, M. DE JAHAM, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, R. REVIL, C. STELLA.

Le secrétaire de séance désigné est Alain BLANCANEUX.

OBJET : FINANCES / TARIFS DES SERVICES ET PRESTATIONS : Centre Technique - Prestations pour le compte de tiers

Rapporteur : Yves Allardin

EXPOSE : Le Centre Technique Municipal facture pour le compte de tiers des prestations.

Compte tenu de l'évolution de l'indice des prix des dépenses communales, pour 2019, il est proposé une augmentation de 1,5 % arrondie à la dizaine de centimes supérieure.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration Générale du 11 décembre 2018,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De fixer les tarifs des prestations du centre technique municipal à compter du 1^{er} janvier 2019 selon le barème suivant :

- Personnel qualifié : 33,30 €
- Camion avec chauffeur PTC - 3.5 T : 52,10 €
- Camion avec chauffeur PTC - 7 T : 66,90 €
- Balayeuse avec chauffeur : 70,10 €

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **26 voix POUR -7 ABSTENTIONS** (J. VIAL, A. FAVIER, R. REVIL, J-L. BALLY, N. CHARLETY, A. GERVASI, L. TRICOLI)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT

Voiron, ville-porte de la Chartreuse